

MEMNON FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B 158 802

Nous informons les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable de droit Luxembourgeois **MEMNON FUND** (la « SICAV »), que le conseil d'administration de la SICAV a décidé les modifications suivantes du prospectus de la SICAV, édition mars 2013:

1. Conseil de Gérance de la Société de Gestion

M. François Simon, administrateur indépendant auprès de Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est remplacé par M. Pierre Philippon au sein du Conseil de Gérance de la Société de Gestion de la SICAV.

2. Agent centralisateur en France

CACEIS Bank, 1, place Valhubert, 75013 Paris, France, a été ajouté dans le prospectus comme agent centralisateur en France.

3. Nouvelles classes de parts

Il existe désormais 2 nouvelles classes de part pour le compartiment Memnon European Fund : les classes de Parts PEA I et PEA R qui sont des investissements éligibles au PEA.

Cela signifie que le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs nets dans des parts et / ou titres équivalents à des parts de sociétés domiciliées dans l'Union Européenne ou un pays de l'Espace Economique Européen, éligibles au PEA. La période d'investissement recommandée est d'au moins 5 ans. Le prospectus précise qu'il est recommandé que les investissements soient diversifiés afin d'éviter une exposition uniquement aux risques de ce Compartiment. Dans l'éventualité d'un changement du Compartiment qui entraînerait la non-éligibilité au PEA des Classes de Parts PEA I et PEA R, un préavis détaillant le changement sera fourni aux investisseurs résidents français.

Les Parts des Classes PEA I et PEA R sont proposées aux investisseurs sous réserve d'un investissement initial minimum par souscripteur de 1 000 000 EUR pour la classe PEA I, et de 10 000 EUR pour la classe PEA R. Les classes PEA I et PEA R sont libellées en euro. Il peut être dérogé à l'investissement initial minimum en Parts des classes PEA I et PEA R, ou il peut être modifié, à la discrétion des Administrateurs et au cas par cas, à condition que cette renonciation ou modification soit faite uniquement sur la base de critères objectifs déterminés par les Administrateurs et d'une manière équitable pour tous les investisseurs le même Jour de Transaction. Le minimum de souscription supplémentaire pour les Actionnaires existants est de 250 000 EUR de la Classe PEA I, et de 5 000 EUR de la Classe PEA R.

Une commission de gestion pouvant aller jusqu'à 1,25% par an pour la classe de part PEA I et allant jusqu'à 1,75% pour la classe de part PEA R sera facturée.

Le taux de commission de performance applicable pour les classes PEA I et PEA R peut aller jusqu'à 15% par an.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus.

4. Divers

Les définitions suivantes ont été ajoutées au sein du prospectus : « KIID », « PEA ».

Un exemplaire des Statuts, du prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des derniers rapports annuel et semestriel ainsi que les modifications intégrales du prospectus peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande au siège du représentant en Suisse.

Nyon, le 22 avril 2013

Représentant pour la Suisse

CACEIS (Switzerland) SA
Chemin de Précossy 7-9
1260 Nyon

Service de paiement

Crédit Agricole (Suisse) SA
Quai Général-Guisan 4
1204 Genève